

CLUB DES INTERNAUTES

CONNEXIONS, SAVOIRS ET PARTAGE

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire

7 février 2024, 18 heures, salle des associations

La liste des présents et l'émargement sont faits par Hélène Rogier
Il y a 17 présents, 22 votants, 7 pouvoirs.

La séance est ouverte par Dominique Collomb, notre présidente, à 18h16
Une secrétaire de séance est nommée, Daniele Averous.

La présidente rappelle l'ordre du jour :

La première partie de la réunion est une Assemblée Générale extraordinaire qui porte sur l'actualisation des statuts de l'association.

Les articles qui portent notamment sur le service de l'Internet mutualisé doivent être modifiés, car ce service n'existe plus.

Les membres de l'association ont reçu préalablement les propositions de modification, afin de faciliter leur compréhension et un vote rapide.

La seconde partie est l'Assemblée Générale ordinaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATION DES STATUT

L'ancienne version et les modifications proposées sont commentées par la présidente.
La version ci-dessous est la version retenue après vote.

ARTICLE 1 : FORME ET DUREE

Il est formé entre les adhérents aux présents statuts une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : CLUB DES INTERNAUTES : CONNEXIONS, SAVOIRS ET PARTAGE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 2 : OBJET

Cette association a pour but :

- de promouvoir l'utilisation du média Internet, de l'informatique et des nouvelles technologies en proposant des ateliers informatiques ou autres formations associées aux nouvelles technologies.
- D'aider à la création de sites Internet et à l'enrichissement de ces sites.
- de participer à la sauvegarde de la mémoire du passé et du présent de notre secteur géographique à hauteur de ses moyens, en la transcrivant, le diffusant etc.
- d'aider au partage et à la diffusion des savoirs et des connaissances au travers d'ateliers, de conférences, de causeries, d'animations, de visites, etc.

ARTICLE 3 : SIEGE

Le siège social est fixé à la MAIRIE DE REOTIER, 17 chemin de l'école 05600 Réotier.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

ARTICLE 4 : COMPOSITION

L'Association se compose :

- A. de membres actifs ou adhérents, versant une cotisation annuelle à l'association, et participant aux activités de l'association ;
- B. de membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisation ;
- C. de membres bienfaiteurs, ayant participé financièrement ou autrement par quelque moyen que ce soit au fonctionnement ou au développement de l'association, et sur proposition du conseil d'administration.

ARTICLE 5 : DEMISSION – RADIATION - DECES

La qualité de membre se perd :

- A. par le décès
- B. par la démission
- C. par radiation prononcée par le conseil d'administration pour défaut de paiement de cotisation ou pour motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'Association ; l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

ARTICLE 6 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est administrée par un conseil d'administration élu pour trois ans et composé :

- d'un membre de droit : le Maire de la commune de REOTIER
 - de membres élus par l'assemblée générale, dont le nombre est fixé au minimum à 2 et au maximum à 15
- Sont électeurs à l'Assemblée Générale, les membres de l'association à jour de leur cotisation. Trois personnes au moins parmi les membres du conseil d'administration doivent être majeures. Les membres du conseil sont indéfiniment rééligibles.

En cas de vacances, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale ordinaire. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ARTICLE 7 : BUREAU DE L'ASSOCIATION

Le conseil élit parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue, un bureau composé :

- d'un Président
- d'un ou deux vice-Présidents
- un secrétaire et si besoin d'un secrétaire adjoint
- un trésorier et si besoin d'un trésorier adjoint

Le bureau peut faire appel à tout moment à une personnalité, membre ou non de l'Association, désignée en raison de ses compétences, pour l'aider à étudier une question particulière.

ARTICLE 8 : REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président ou sur la demande du tiers au moins de ses membres.

ARTICLE 9 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend les membres de droit, d'honneur, actifs, bienfaiteurs à jour de leur cotisation. Elle se réunit une fois par an sur convocation du Président. Les convocations aux assemblées sont faites par tout moyen au moins quinze jours avant la date de la réunion. Elles doivent indiquer sommairement l'ordre du jour ainsi que le lieu et l'heure fixés pour de la réunion.

Le Président ou un membre du bureau désigné par celui-ci, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan et le compte de résultat à l'approbation de l'Assemblée.

- L'assemblée générale doit impérativement fixer chaque année le montant de la cotisation qui sera demandée aux adhérents pour l'année N+1.
- Tous les trois ans et à partir de cette présente modification des statuts, il est procédé après épuisement de l'ordre du jour, à l'élection du nouveau conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 6.

ARTICLE 10 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues à l'article 9.

ARTICLE 11 : REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale ordinaire. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 12 : RESSOURCES

Les ressources de l'association se composent :

1. des cotisations de ses membres
2. des subventions de l'Etat, de la Région, des Départements et des communes et des Etablissements publics
3. de dons éventuels

ARTICLE 13 : AFFILIATIONS

L'association peut être affiliée à divers organismes ou associations, notamment culturelles, à l'exclusion des organismes et associations à caractère politique et syndical.

ARTICLE 14 : MODIFICATION DES STATUTS

La modification des statuts sur la dissolution de l'Association ne peut être votées qu'à la majorité absolue des membres présents ou représentés à l'assemblée générale convoquée à cet effet.

ARTICLE 15 : DISSOLUTION

En cas de dissolution, l'assemblée générale statue sur la dévolution des biens mobiliers et de l'actif net à une ou plusieurs associations déclarées, poursuivant un but analogue.

La modification des articles 2 (Objet), 3 (Siège), 6 (Conseil d'administration) et 7 (Bureau de l'association) sont successivement soumis au vote et acceptés à l'unanimité, les nouveaux statuts (forme ci-dessus) sont donc adoptés.

L'Assemblée Générale extraordinaire est terminée après le vote à 18h24.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Rapport moral et rapport d'activités de l'exercice 2023

En 2023, l'association comptait 73 familles adhérentes ce qui représente plus de 120 personnes de tous âges dont le lieu de vie est le Guillestrois, l'Argentiérois, l'Embrunais, certains adhérents résident même hors du département.

Dans l'année le conseil d'administration a été réuni neuf fois.

Il est à noté une bonne ambiance au sein de cette association et beaucoup d'entraide lors des animations.

Durant l'année :

➤ On a continué à enrichir le site de l'association pour la Protection, l'Etude et la Valorisation des Marmottes (APEVM).

- On a aidé les membres qui nous ont contacté pour des problèmes liés à l'informatique, à la téléphonie et aux fournisseurs Internet.
- Suite à l'arrêt de l'internet mutualisé fin juin, on a remis tout notre matériel de réception à l'association sénégalaise "Actions pour Ouarak" mi-juillet. Pour rappel les deux antennes émettrices sont toujours sur leur support. Concernant l'arrêt des abonnements Internet cela n'a pas été un long fleuve tranquille avec Orange.
- En septembre on a participé au forum des associations proposé par la communauté de communes Guillestrois-Queyras au gymnase à Guillestre. Ce rendez-vous permet de mieux faire connaître notre association.
- Avec les associations des Troubadours et de Patrimoines, on a effectué le nettoyage du bâtiment associatif et du local extérieur en septembre (9 personnes).

Rendez-vous qui ont été programmés en 2023 :

ATELIERS

Informatique : 12 ateliers ont été dispensés par Brigitte Gentilini, une réunion préparatoire a été organisée par Dominique – (13 participants sur l'année)

Mémoire « Les rencontres du temps qui passe » : Jocelyne Nietto et Ghislaine Blanc ont animé 19 séances, 15 personnes étaient inscrites à ces ateliers.

Créa « Téléthon » : Ces ateliers se sont déroulés tous les vendredis après-midi d'octobre à décembre. Il y a eu 6 ateliers avec une moyenne de 4 à 5 personnes.

Vannerie : Deux séances ont été dispensées par Françoise Gillodts les 16 et 23 novembre. La séance du 30 novembre a été reportée au 1er février 2024. (6 participants)

CONFERENCES

Judi 2 mars « Naissance des mathématiques de la Préhistoire à l'Antiquité » par Paul Formisano - 18 personnes.

Mercredi 12 avril « Comment se soignait-on entre 1750 et 1950 dans le Guillestrois » par Régine Eymar - 19 personnes.

Judi 1er juin « Le travail des enfants au XIXe », conférence animée par les archives départementales – Cette conférence était organisée en partenariat avec le Pays Guillestrin.

Judi 5 octobre « L'hérésie vaudoise dans les pays de Réotier et de Châteauroux » par Philippe Massé - 37 personnes.

Judi 9 novembre « Verdun, carrefour du sort de l'Europe » par Paul Formisano - 10 personnes.

Judi 23 novembre « De la peau de bête au goretex » par Régine Eymar - 19 personnes.

DIVERS

Samedi 1er avril : l'atelier-repas du « Chic-Ouf » était sur le thème : « Les grands-mères s'encanaillent ». L'atelier cuisine du matin a réuni une dizaine de personnes, le repas du soir 25.

Samedi 3 juin : le rendez-vous annuel « **Troc vert** » commence à avoir ses habitués.

Dimanche 23 juillet : Les Olympiades Roteïrolles, cette animation jeux organisées en partenariat avec les associations du Grand-Serre et des Troubadours a vu participer 41 personnes de tous âges. Son organisation a été très lourde pour l'association.

Samedi 15 juillet : les expositions de l'été ont été inaugurées (tableaux de l'atelier du Portail et les « Visiteurs, saison 2 » de notre association).

Judi 27 juillet : La rencontre œnologique animé par Jean HERNICOT et organisé en partenariat avec le Grand-Serre a vu participer 27 personnes.

Dimanche 20 Août : la journée annuelle de l'association a réuni 32 personnes. Il a été constaté la difficulté pour réunir les boulistes le soir.

Jeudi 24 août : remise des prix du concours photos sur « La vigne en Haute Durance », 13 participants, plus de 80 photos.

Mardi 29 août : Visite très intéressante de la Maison Musée Faure-Vincent à Cervières, covoiturage effectué, 14 personnes.

Mercredi 27 septembre : Rencontre autour des cosmétiques naturels zéro déchet animée par Christine Garel, (4 personnes).

Samedi 30 septembre : Connexions, savoirs et partage a été sollicitée pour aider à la soirée Sénégalaise organisée par l'association "Actions pour Ouarak". Cette soirée a été mise en place pour récolter l'argent nécessaire pour permettre le transport au Sénégal du matériel internet et des dons divers, 80 personnes.

Samedi 25 novembre : la soirée auberge espagnole sur le thème des années 80 a vu participer une vingtaine de personnes. L'ambiance a été super. La partie jeux de société n'a pas fonctionné (un festival du jeu était organisé le même soir à Guillestre).

Dimanche 10 décembre : le concours de tartes aux pommes organisé pour le dessert du repas Téléthon a vu participer 9 personnes, trois ont été récompensées.

Remerciements

La municipalité a été remercié pour la mise à disposition des salles, pour son aide lors de nos animations, ainsi que les employés communaux et tous ceux qui donnent de leur temps pour faire vivre cette association.

Le rapport moral est soumis au vote des membres : contre 0, abstention 0.

Il est donc voté à l'unanimité.

Rapport financier de l'exercice 2023

Le résultat de l'année clôture sur un léger déficit de 108,62 euros.

La gestion des comptes de l'association a été effectuée durant l'année par la trésorière Daniele Durin. Ils ont été présentés par Hélène Rogier. Les vérificateurs aux comptes Christian Davin et France Huau ont souligné la rigueur de la tenue des comptes.

Le rapport moral est soumis au vote :

Contre 0, abstention 0, il est donc approuvé à l'unanimité.

Cotisation 2025 à l'association

Proposition : faire passer la cotisation annuelle à 15 € par famille.

Contre 0, abstention 0, approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

Comment est calculée la valorisation des salles et du travail de bénévolat apparaissant dans le rapport financier ?

- La valorisation s'effectue en appliquant le tarif de location pour une demi-journée de la salle polyvalente.
- Les heures de bénévolat sont calculées sur la base du SMIG horaire. Il est cependant évident, vu le fonctionnement de notre club que beaucoup d'heures d'aide et d'implication des membres bénévoles ne sont pas valorisés dans ce calcul.

Notre association ne demande pas de subvention : cependant, cette valorisation apparaissant dans les comptes de l'association est importante, car cela lui donne du poids, en reflétant ses activités et son dynamisme.

- Une association est elle en droit d'avoir un livret A ?

Après échange, et exemple, cela semble être une tolérance. Notre association a quelques parts sociales auprès de sa banque qui lui permettent d'avoir accès aux comptes par Internet sans frais supplémentaires.

Renouvellement des membres du conseil d'administration :

Danièle Averous, Bernard Averous, Dominique Collomb, Danièle Durin, Paul Formisano, Chantalle Mathieu, Jocelyne Nietto, Bernard Philippe et Louis Volle ont été réélus et Ghislaine Bellicaud a été élue.

Idées et projets

- Conférence sur l'alimentation autrefois, proposée par Régine Eymar
- Visite du musée du bois à L'Argentière, proposée Régine Eymar
- Cercle de Poésie, proposition Dominique Collomb, intervenant Dominique Forget.
- Club de lecture, proposition Daniele Averous
- La responsable Téléthon reste Ghislaine Bellicaud, mais elle demande à s'appuyer sur la structure de l'association.

La séance est levée à 19h48.

Un verre de l'amitié est offert par l'association.